



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest  
(DIRM NAMO)**

## **Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral**

**La direction interrégionale de la mer (DIRM) est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.**

Créées par décret le 11 février 2010, les quatre directions interrégionales de la mer (DIRM) constituent des services déconcentrés de l'État. Les DIRM coordonnent l'ensemble des politiques de la mer et du littoral du Secrétariat d'État chargé de la Mer.

Les directions interrégionales de la mer correspondent aux grandes façades maritimes : Manche Est-mer du Nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée.

Pour exercer cette mission de coordination des services en charge de la mise en œuvre des actions de l'État dans le domaine de la mer et du littoral, la DIRM NAMO travaille notamment en réseau avec :

- les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- les directions départementales des territoires et de la mer/délégations à la mer et au littoral (DDTM/DML) ;
- tout autre service et opérateur de l'État intervenant dans l'espace marin.

La DIRM NAMO participe ainsi à la promotion d'une gestion intégrée du développement durable de la mer et du littoral, dont elle contribue à maîtriser l'ensemble des composantes et à fédérer tous les acteurs.

## Coordination des politiques en mer et sur le littoral

- Coordonner les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral, veiller à leur cohérence.
  - Animer le réseau des services et des opérateurs de l'État chargés de ces politiques, promouvoir avec eux une vision d'ensemble des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques susceptibles d'impact sur l'espace maritime.
  - Assurer, avec les DREAL et les DDTM, la gestion et la protection du littoral et la planification des activités en mer, en concertation avec les usagers.

## Développement durable des activités maritimes

- Encadrer les activités maritimes (navigation, pêche maritime, cultures marines, loisirs nautiques, etc.).
- Mettre en œuvre certaines aides publiques pour les affaires maritimes et la pêche.
- Appuyer l'emploi maritime et encadrer la formation professionnelle maritime (tutelle académique des lycées professionnels maritimes, santé des gens de mer, etc.).
- Coordonner les contrôles (pêche, cultures marines, environnement marin, sécurité maritime etc.).
- Promouvoir le développement et appuyer la bonne insertion des activités et des services maritimes, en terme de protection de l'environnement marin et d'équilibre des usages (énergies marines, ressources marines, transports maritimes et activités portuaires, tourisme nautique...).

## Sécurité maritime

- Assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer.
- Prévenir les risques :
  - par le contrôle de la sécurité des navires et de leurs équipements ;
  - par le contrôle de la compétence des marins et des effectifs nécessaires à la conduite de ces navires et par le développement de la formation maritime ;
  - par le renforcement de la prévention concernant les risques du travail maritime ;
  - par la mise en œuvre de dispositifs de sécurité de la navigation maritime : signalisation maritime, surveillance du trafic maritime, information nautique.
- Prévenir la lutte contre les pollutions accidentelles du milieu marin.

# La DIRM NAMO en chiffres

**362** équivalents temps plein **26** implantations

**3073** visites de sécurité de navires professionnels

**15 915** visites médicales des marins professionnels

**2 869** aides à la navigation  
(phares, espars, bouées, amers, tourelles)

**5 755** opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées  
**11 771** personnes impliquées

**575** contrôles mer/air de navires de pêche professionnelle

**2 524** contrôles à terre (contrôles des pêches maritimes professionnelles)

**106** sanctions administratives suite à infractions à la pêche

**114** actions pour le plan d'action du document stratégique de façade

**213** signalements de pollutions analysés

**1 086** missions de contrôle de l'environnement marin

pour environ  
**13 700** marins et **2 900** navires professionnels

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2, boulevard Allard, 44100 NANTES  
Tél : 33 (0)2 40 44 81 10 - Fax : 33 (0)2 40 73 33 26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

[www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr)



